

PROGRAMME DE FORMATION
AIPR* OPERATEUR
***Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux**

Objectifs : Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel.

Identifier les différents réseaux.

Identifier les risques et adapter la méthode de travail à chaque situation.

La formation permet de préparer le salarié au passage de l'examen AIPR par QCM.

Public visé : Exécutant des travaux à Proximité des Réseaux. Les « Opérateurs » : personnels de l'exécutant des travaux conduisant des engins et personnels intervenant sur des chantiers de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics...

Prérequis : Maîtrise de la langue française. En cas de formation intra ; une mise à disposition d'une connexion internet Wifi pour 10 terminaux est nécessaire pour le passage de l'examen.

DUREE : 07 heures soit 1 jour

Nombre de stagiaires : de 4 à 10.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Modalité d'accès : Après validation d'une convention.

Tarif : Formation INTER 160€ Net de taxes. Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

1/2

Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux. « Arrêté du 22 décembre 2015 »

CONTENU :

Accueil :

Rappel du cadre réglementaire

- Code du Travail
- Code de l'environnement - articles R 554-19 à 554-38
- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

- Étude de l'organisation d'un chantier.
- Les formulaires DT-DICT, Rôle et responsabilités des acteurs, les délais ; connaître et comprendre le guichet unique.
- Réalisation des IC (investigations complémentaires) et la Détection de réseaux : classe de précision.
- Cartographie des ouvrages (A/B/C), responsabilité.
- L'application du guide technique ;

Le marquage- Piquetage ; La lecture des indices et affleurants ; Les endommagements des réseaux, comment se comporter.

- Étude de plus de 220 questions par catégorie (opérateur) mises à disposition par le ministère de Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

PROGRAMME DE FORMATION

AIPR* OPERATEUR***Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux**

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du QCM (sauf exigence réglementaire différente), Doc. Plans, DT/DICT/ATU, Guides MTES / supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateur qualifié AIPR.
Centre d'examen N°546 :
Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Matériel et équipements : Tablettes Tactile et/ou PC.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : Exercices, QCM pour l'examen opérateur.

Le lieu de formation :

183 Avenue de Prades, 66000 Perpignan
et/ou sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :
M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

VALIDATION : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation.

Attestation de compétences AIPR, l'AIPR par l'employeur en cas de réussite au QCM.

Actualisation et Validité : 5 ans.

Passage de l'examen A.I.P.R. Opérateur :

À l'issue de la formation, le formateur met à la disposition de chaque candidat un terminal informatique individuel (Tablette tactile) donnant accès à la plateforme QCM du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Temps d'échange avec formateur/stagiaires.

Bilan de la formation, remise de questionnaires de satisfaction et clôture de la formation.